

Conseil Municipal

**LISTE DES
DELIBERATIONS**



Séance du vendredi 14 juin 2024 à 18h30 – Hôtel de Ville

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au sein de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMOINE, Maire.

Sont présents, les Elus suivants :

Monsieur Jacky LEMOINE, Monsieur Lionel COURTIN, Madame Karine BLOCH, Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Sylvie RIGOBERT, Monsieur Patrice SISTEK, Madame Patricia DENEUFEGLISE, Monsieur Didier DUBOIS, Monsieur Dany DUBOIS, Madame Henriette FIGANIAK, Monsieur Émile GAUDET, Monsieur Arnaud BLOCH, Madame Rose-Marie LEGRU, Monsieur Gilles DHELIN, Madame Sabine BRUNELLE, Monsieur Laurent DERNONCOURT, Madame Gaëtane CABARET et Monsieur Olivier MANNESSIER

Étaient absents et représentés :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir écrit de voter en son nom Madame Laurence FOUCAULT à Madame Gaëtane CABARET, Monsieur René FLINOIS à Monsieur Didier DUBOIS, Madame Lylou KOMINIARZ à Madame Karine BLOCH, Monsieur Pierre BAYART à Madame Patricia DENEUFEGLISE, Madame Sylvie HAREL à Monsieur Laurent HAINAUT, Madame Virginie ZIBRET à Monsieur Dany DELPLANQUE, Madame Corinne VANQUELEF à Madame Henriette FIGANIAK, Madame Émeline DELPLANQUE à Madame Sylvie RIGOBERT, et Madame Patricia POTIER à Monsieur Olivier MANNESSIER

Étaient absents excusés et non représentés :

Monsieur Romain LAVEDRINE

Étaient absents non représentés :

Monsieur Benoît PENET

- Élection d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante de désigner au début de chaque séance, son secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner Monsieur Dany DUBOIS, secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé le procès verbal.

Séance du vendredi 14 juin 2024 à 18h30 - Hôtel de Ville

- Élection d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2024

Finances / Marchés publics

- 1- Convention CABBALR et société MOV'NTEC pour expérimentation d'un véhicule
- 2- Décision modificative n°1 du budget primitif communal
- 3- Remboursement des frais médicaux avancés par la commune

Ressources Humaines

- 4- Récompenses attribuées aux agents communaux

Développement Urbain et Durable

- 5- Achat des parcelles rue Allende à l'euro symbolique

Cimetière

- 6- Rétrocession d'une concession

Enfance – Jeunesse

- 7- Attribution de subvention « Dispositif Bourse aux projets » - école Joliot Curie
- 8- Attribution de subvention « Dispositif Bourse aux projets » - école Copernic
- 9- Attribution de subvention « Dispositif Bourse aux projets » - école maternelle du Vaal Vert

Citoyenneté

- 10- Modalités de financement du permis de conduire
- 11- Recours au bénévolat
- 12- Signature de la convention de partenariat avec Indelab

Enseignement

- 13- Convention triennale concernant la tarification sociale des cantines scolaires

Politique ville

- 14- Politique Ville – Convention d'application communale

Culture

15- Subvention annuelle à l'Harmonie Municipale

Vie associative

16- Subvention secours populaire voyage

17 - Nouveaux critères subventions associations locales

Sports

18- Attribution d'une subvention à l'association « Athlétic Boxing Divion Calonne » dans le cadre de la bourse au projet

19- Attribution d'une subvention à l'association « Union Club Divion » dans le cadre de la bourse au projet

20- Attribution d'une subvention à l'association «Brothers Trail » dans le cadre de l'organisation de la Pink Trail

21- Subventions aux associations sportives

Conseil Municipal
Séance du vendredi 14 juin 2024 à 18h30
au sein de l'Hôtel de Ville

Les délibérations adoptées à l'unanimité sont les suivantes :

- 1- Convention CABBALR et société MOV'NTEC pour expérimentation d'un véhicule
- 2- Décision modificative n°1 du budget primitif communal
- 3- Remboursement des frais médicaux avancés par la commune
- 4- Récompenses attribuées aux agents communaux
- 5- Achat des parcelles rue Allende à l'euro symbolique
- 6- Rétrocession d'une concession
- 7- Attribution de subvention « Dispositif Bourse aux projets » - école Joliot Curie
- 8- Attribution de subvention « Dispositif Bourse aux projets » - école Copernic
- 9- Attribution de subvention « Dispositif Bourse aux projets » - école maternelle du Vaal Vert
- 10- Modalités de financement du permis de conduire
- 11- Recours au bénévolat
- 12- Signature de la convention de partenariat avec Indelab
- 13- Convention triennale concernant la tarification sociale des cantines scolaires
- 14- Politique Ville – Convention d'application communale
- 15- Subvention annuelle à l'Harmonie Municipale
- 16- Subvention secours populaire voyage
- 17 - Nouveaux critères subventions associations locales
- 18- Attribution d'une subvention à l'association « Athlétic Boxing Divion Calonne » dans le cadre de la bourse au projet
- 19- Attribution d'une subvention à l'association « Union Club Divion » dans le cadre de la bourse au projet
- 20- Attribution d'une subvention à l'association «Brothers Trail » dans le cadre de l'organisation de la Pink Trail
- 21- Subventions aux associations sportives

Les délibérations adoptées à 26 voix pour sont les suivantes :

- 15- Subvention annuelle à l'Harmonie Municipale - **Monsieur Dany DUBOIS ne prend pas part au vote car il est membre du bureau de l'association**
- 16- Subvention secours populaire voyage – **Monsieur René FLINOIS ne prend pas part au vote car il est membre du bureau de l'association**

Divers

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du même Code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

Les décisions du Maire n° 2024-025 à 2024- 054

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement